

BAREME HONORAIRES

TRANSACTIONS (à la charge du vendeur)

Prix de vente inférieur ou égal à 50 000 €	10 % TTC
Prix de vente entre 50 000 € et 100 000 €	8 % TTC
Prix de vente entre 101 000 € et 150 000 €	7 % TTC
Prix de vente entre 151 000 € et 200 000 €	6 % TTC
Prix de vente entre 201 000 € et 300 000 €	5 % TTC
Prix de vente à partir de 300 000 €	4 % TTC

Terrains : 10% TTC du prix de vente
(Si l'intégralité des démarches sont faites par l'agence, sinon se reporter au barème ci-dessus)

Estimation écrite (Dans le cadre d'une succession ou autre) 150 € TTC

LOCATION (barème loi ALLUR)

	LOCATAIRE	BAILLEUR
Entremise et négociation		
Visite, Constitution du dossier locataire	4€/m ²	4€/m ²
Rédaction du bail	du loyer hors charges	Du loyer hors charges
Etat des lieux	1.50€/m ²	1.50€/m ²

Dans le cas où le mandat de location aurait été souscrit avant la mise en application de la loi ALLUR, ce barème sera appliqué, mais plafonné au montant d'un loyer + 140 €, à diviser par 2 si celui-ci s'avère plus favorable aux bailleurs et locataires.

Estimation Locative ou avis de valeur, conseil **GRATUIT**

GESTION

7.5 % TTC du quittancement mensuel charges comprises

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS

Entre 2.5 % HT du quittancement mensuel charges comprises

NB : En cas de prestations multiples (vente ou location), le barème pourra être modifié en conséquence, sur devis du mandataire avec acceptation du mandat

Mise à jour le 24/06/2019